

## Compte Rendu succinct<sup>1</sup> du Conseil Municipal du 8 Avril 2026 : La Démocratie au Défi du Paternalisme

---

*Nous avons siégé ce mercredi 8 avril avec la volonté d'exercer notre rôle de contrôle, face à une équipe majoritaire qui semble considérer chaque question comme une offense personnelle ou une preuve d'ignorance. Voici le détail de la majorité des points abordés.*

### 1. Décisions du Maire et Opacité Administrative (Art. L2122-22 du CGCT)

- Contexte : Pour garantir le contrôle démocratique, le Conseil a d'abord examiné la liste des contrats et décisions prises par le maire entre le 1<sup>er</sup> décembre 2025 et le 19 février 2026.
- Nos questions : Nous avons dénoncé la réception d'une simple liste au lieu des actes complets (contrats, avenants, pièces justificatives). Nous avons rappelé l'obligation légale de publication en ligne pour les communes de plus de 3500 habitants.
- Réponse de la majorité : Sans justification convaincante, Monsieur le Maire a affirmé que nous fournir ces documents « alourdirait » la séance. Il a justifié l'oubli de ces points lors du conseil du 20 mars par une volonté de ne pas « surcharger » l'installation, minimisant les obligations du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vote : Simple prise d'acte imposée.

### 2. Procès-Verbal du 20 mars : L'oubli des rôles

- Contexte : Validation du compte rendu de la séance d'installation du 20 mars dernier.
- Nos questions : Nous avons demandé que soient précisés dans le document les rôles exacts des maires-adjoints, ainsi que les thématiques des délégations des conseillers délégués pour la bonne information des habitants.
- Réponse de la majorité : Monsieur le Maire nous a répondu que cela avait été dit « oralement » et qu'une communication future suffirait, contestant la pertinence de notre demande avant de finalement consentir à « rattraper » l'oubli.
- Vote : Adopté.

### 3. Représentations Extérieures : Le Pluralisme au Placard

Le Conseil a ensuite procédé aux désignations des représentants de la commune dans différents organismes et associations extérieurs.

- **Association Loisirs Jeunesse (ALJ)** : La majorité a proposé des candidats issus uniquement de leur groupe. Nous avons proposé la candidature de Flavie Herpin. Après une longue tergiversation, Monsieur le Maire a soumis au vote les représentants de l'ALJ

---

<sup>1</sup> Ce document est un compte rendu non officiel rédigé par les élus du groupe d'opposition. Il a pour but d'informer les citoyens sur les débats et les positions défendues par vos élus minoritaires, en complément des procès-verbaux administratifs.

(2 élus de la majorité et Flavie Herpin pour notre groupe). La majorité l'a emporté et a ainsi imposé ses propres candidats, au mépris de la représentativité de nos électeurs.

- **SDEC (Énergie)** : Nous avons interrogé les candidats proposés par la majorité sur leurs compétences et motivations pour siéger dans cet organisme technique.
  - La réponse : Le premier postulant a été clair immédiatement. Le second, d'abord évasif, a fini par démontrer la pertinence de sa candidature.
  - Réponse de la majorité : l'échange a été plus vif sur la question des compétences : une élue de la majorité a estimé que cette interrogation pouvait être ressentie comme injurieuse, en rappelant que les compétences ne se réduisent pas à un métier. Monsieur le Maire a répondu de façon surprenante en expliquant qu'il n'y avait pas besoin de savoir « **mettre le fil rouge sur le fil rouge** » pour gérer un tel organisme, privilégiant les « réseaux » à l'expertise technique.
- Vote : La majorité a fait bloc pour truster tous les postes (SIVOS Tilly sur Seulles, CNAS, Correspondant Défense).

### **Motion de l'Opposition : Dénonciation d'un "Déficit Démocratique"**

Avant le vote des représentants du CCAS, **nous avons porté une déclaration solennelle** critiquant les méthodes de la municipalité. Celle-ci a été rédigée après lecture et analyse des pièces fournies avec la convocation à ce conseil municipal :

- **Exclusion** : Nous avons dénoncé le fait que 100% des représentations extérieures soient réservées à la majorité, ignorant ainsi près d'un électeur sur deux (alors que **nous sommes arrivés en tête** à Bretteville-l'Orgueilleuse).
- **Méthodes de travail** : Nous avons qualifié d'« hérésie » le délai de 5 jours imposé pour analyser plus de 1000 pages de documents budgétaires, ce qui restreint notre capacité d'expression.
- **Climat de pression** : Nous avons dénoncé l'organisation d'une réunion budgétaire où trois d'entre nous se sont retrouvés face à douze élus de la majorité et au DGS, créant un sentiment de pression plutôt qu'un espace de travail serein.
- **Rôle du Conseil** : Nous avons rappelé que le conseil ne doit pas être une simple « chambre d'enregistrement » de décisions déjà prises par le Maire.

Réponse de la majorité : Le Maire a déclaré « ne souscrire à pas grand-chose » et nous a intimés de « faire attention à ce que l'on dit ». Une élue a ironisé sur notre intervention « préparée à l'avance » et nous a accusés de faire perdre du temps pour des « virgules ». Un autre élu a même suggéré qu'il n'était pas nécessaire de tout lire car les conseillers n'auraient pas « forcément les compétences » pour tout comprendre.

#### 4. Élection au CCAS : Le simulacre du vote

- Contexte : Élection de 7 membres pour l'action sociale.
- Notre action : Face au refus de nous intégrer et proposant une liste exclusivement composée d'élus de la majorité, nous avons présenté une liste alternative menée par Franck de Saint-Romain.
- Résultat : Le poids mathématique de la majorité (26 voix contre 7) ne nous laisse qu'un seul siège sur les 7. **Franck de Saint-Roman** a été élu pour **nous** représenter.

#### 5. Urbanisme et Gros Sous : Flou Artistique

##### **Projet Cœur de Bourg (3,7 hectares) : demande de subvention de 2 millions d'euros à l'État.**

- Contexte : le Conseil a débattu du projet de cœur de bourg, présenté comme une opération structurante. La majorité a expliqué que la commune voulait saisir une opportunité de financement auprès de la Banque des Territoires, avec des conditions d'emprunt jugées favorables par rapport au marché.
- **Nous avons voté POUR**, pour le simple fait qu'il nous semble intéressant de saisir l'opportunité de financements à taux avantageux, tout en demandant ce que couvrirait réellement cette somme (voirie ou aménagement global ?).
- Réponse de la majorité : le Maire nous a répondu qu'il s'agissait de « prendre rang », balayant notre besoin de précision budgétaire.

##### **Gendarmerie : Passage du projet au stade « opérationnel ».**

- Contexte : le Conseil a examiné une demande d'agrément et de subvention pour la construction d'un nouveau casernement de gendarmerie. La majorité a expliqué que le projet avait déjà fait l'objet de contacts et d'échanges avec les services de l'État, mais qu'il fallait désormais une demande formelle pour avancer.
- Notre action : **nous avons souligné une contradiction politique majeure**. Le Maire affirmait en janvier que le projet n'était qu'une « hypothèse », mais il soumet aujourd'hui une délibération qui lance la phase opérationnelle (agrément et subvention). Nous avons critiqué la logique qui consiste à solliciter des financements et un avis ministériel avant même que le Conseil municipal ait tranché entre construction neuve et réhabilitation de la gendarmerie.
- Réponse de la majorité : le Maire nous a indiqué que c'était un travail « virtuel » et que nous ne comprenions pas la différence entre une discussion et un « Go » administratif.
- Vote : Demande de subvention de 2 millions d'euros adoptée à l'unanimité.

#### 6. Finances et Compte Financier Unique 2025 : La leçon d'humilité

Contexte : Un important échange a eu lieu sur les documents budgétaires. La majorité a rappelé que la commune disposait d'une situation financière jugée saine et d'une trésorerie qui permettait de financer des investissements sans recours systématique à l'emprunt.

- **Capacité de financement (OFGL) :**
  - Notre action : Nous avons sollicité des indicateurs financiers issus de l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) pour évaluer la santé de la commune et démasqué un reste à réaliser (RAR) de 500 000 € lié à un emprunt signé mais jamais débloqué.
  - Réponse de la majorité : Invoquant ses « 18 ans d'expérience », le Maire nous a répondu à faire preuve d'une « certaine humilité » face à la comptabilité publique et à « nous former », suggérant que le sujet était trop complexe pour nous. Il a affirmé que ces indicateurs n'étaient que des vues de l'esprit, utiles pour de « grosses collectivités ».
  
- **L'emprunt de 500 000 € (RAR) :**
  - Notre action : nous avons révélé l'existence d'un reste à réaliser (RAR) de 500 000€ lié à un emprunt signé en septembre 2025 mais jamais débloqué.
  - Réponse de la majorité : Le Maire a dû admettre qu'il s'agissait d'un emprunt inscrit à la demande des services de l'État (DGFIP). Emprunt destiné à équilibrer artificiellement les comptes et à compenser les retards de paiement de l'État, tout en nous reprochant notre manque de « confiance » envers les services de la mairie.
  
- **Trésorerie et Endettement :**
  - Notre action : Nous avons relevé la baisse de la capacité d'autofinancement (CAF) et l'érosion de la trésorerie (passée de 2,2 M€ à 1,3 M€ en un an).
  - Réponse de la majorité : Le Maire a reconnu une baisse de la trésorerie d'environ **1 million d'euros** en 2025. Il a cependant annoncé un nouvel emprunt massif de **1,5 à 2 millions d'euros** auprès de la Banque des Territoires (Taux Livret A + 0,6%) pour le projet « Cœur de Bourg ».
  
- **Fiscalité 2026** : Maintien des taux (50,81 % foncier bâti).
  - Remarque : l'augmentation de 0,1% des impôts résulte d'une décision de l'Etat et non une volonté communale, un fait que nous avons déjà relevé.
  - Vote : Unanimité.

## 7. Budgets Annexes : Des chiffres inquiétants

- Contexte : Le Conseil a ensuite examiné le budget supplémentaire du budget annexe lié aux commerces et à la vente de patrimoine.
  - **Commerces** : Un déficit de clôture de -7 412 €.
  - **Lotissement de la Plaine** : Un déficit de -116 031 €.
  
- Réponse de la majorité : Tout cela n'est que « temporaire » et lié à des opérations de stock.
- Face au manque d'explications de Monsieur le Maire, qui a admis sa propre méconnaissance de ces outils, il est essentiel de rappeler que les budgets annexes ne sont pas de simples formalités. Bien que distincts du budget principal (CFU), ils

garantissent l'autonomie financière d'opérations spécifiques, comme les lotissements, où l'équilibre s'atteint progressivement après un déficit initial normal.

## 8. Éducation et Vie Locale

- **Végétalisation de la cour d'école de Bretteville-L'Orgueilleuse :**
  - Notre action : Nous avons alerté sur un compte rendu de conseil d'école annonçant l'abandon du projet faute de subventions, ce qui a inquiété les parents.
  - Réponse de la majorité : La majorité a nié l'abandon, rejetant la faute sur l'école en affirmant que « le crayon n'est pas tenu par la commune » et qu'il s'agissait de l'abandon d'une étude spécifique (faute de subventions) et non du projet global, tout en laissant entendre que les parents (et nous-mêmes) avions mal lu les comptes rendus.
- **Aide au BAFA** : Vote à l'unanimité d'un dispositif permettant une aide totale de **765 €** (Commune, CAF, ALJ) pour les jeunes s'engageant à travailler 8 semaines pour la commune.
- **Subventions aux associations** : Elles seront votées le 20 mai prochain. Une avance de **400 €** a été accordée en urgence au Tiers-Lieu Maillot pour la « Fête de la laine » le 2 mai.

## 9. Informations diverses

- **Festival Thumulte** : le maire a présenté cet événement dédié aux jeunes (lycéens, collégiens, école de Bretteville) qui se déroule les jeudi 9 et vendredi 10 avril avec présentation de travaux culturels (théâtre, danse, musique, cinéma) au Studio. Soirée de clôture le vendredi soir à 20h avec des groupes de musique actuelle.
- **Commissions de travail** : le maire a annoncé que les commissions seront mises en place lors du prochain conseil du 20 mai 2026 (19h), en précisant que l'ouverture aux habitants engagés nécessite préalablement l'adoption du règlement intérieur.
- **Présentation de l'équipe municipale** : un document de présentation (6 pages environ) avec photos est prévu pour distribution avant l'été (avant le 20 juin).

## 10. Conclusion : La "Démocratie" selon le Maire

À plusieurs reprises, **nous avons expressément demandé** que l'intégralité de nos observations et les réponses apportées soient consignées au procès-verbal pour garantir la traçabilité des débats.

En fin de séance, Le Maire a clos la séance en nous félicitant d'avoir été « studieux », et en affirmant : « **On n'échange pas au Conseil municipal** », mais dans les commissions (qui ne seront installées que le 20 mai !).

---

*« Ce conseil a montré, une fois encore, une pratique du pouvoir très verticale. Nous avons porté des questions de fond sur la transparence, la représentation, les compétences, la méthode de travail et la qualité du débat démocratique.*

*Les réponses du maire et de la majorité ont souvent consisté à minorer nos interrogations, à les renvoyer à des questions de forme ou à nous expliquer que tout cela relevait du fonctionnement normal. Selon la majorité, notre rôle est de « faire confiance » et d'« interpréter » les dossiers sans trop les lire. Pour nous, il est de continuer à vous informer sur la réalité de la gestion de Thue et Mue, malgré les leçons de morale et le mépris souverain qui nous sont opposés. »*